



APPEL A PROJET

MEMOIRES ET HERITAGES DE L'ESCLAVAGE CYCLE COMMEMORATIF DU MOIS DE MAI 2020 DU 15 AVRIL AU 15 JUIN 2020

Règlement de participation de l'appel à projet

Preamble :

Après deux ans de travail de préfiguration, La Fondation pour la mémoire de l'esclavage a été créée le 12 novembre 2019 avec le soutien des pouvoirs publics et de nombreux partenaires privés, en remplacement du comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage. Dédiée à la transmission de cette histoire et à la valorisation de ses héritages – culturels, politiques, humains –, son existence marque une nouvelle étape dans la reconnaissance par la France de ce passé, dans un contexte social et politique français et européen marqué par le développement des discours de discrimination et de repli identitaire.

Les programmes de la Fondation ont pour objectif global de mieux faire connaître la place de l'esclavage et de ses héritages dans l'histoire nationale, par et à travers la culture, au service de la citoyenneté et de la cohésion nationale.

La Fondation vise ainsi à donner un ton nouveau à la politique mémorielle sur l'esclavage colonial et ses héritages, afin de construire un récit national plus ouvert et plus inclusif et de mieux faire comprendre l'apport des afro-descendants à la France, au service des valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité. Elle souhaite être une institution incitatrice et facilitatrice, par la mise en réseau des acteurs culturels, mémoriels et éducatifs et le soutien aux initiatives innovantes dans la politique mémorielle nationale et locale.

Pour réaliser cette ambition, la Fondation entend soutenir en priorité les actions tournées vers la jeunesse, sur tout le territoire, en faisant notamment du mois de mai le temps fort annuel de son action, à l'occasion et autour des commémorations officielles, en mobilisant tous les acteurs publics et privés, nationaux et locaux, afin de partager avec le plus grand nombre la connaissance de cette histoire et la compréhension de son importance – comment l'esclavage colonial et ses héritages ont façonné notre société d'aujourd'hui.

C'est dans ce cadre que la Fondation pour la mémoire de l'esclavage lance son premier appel à projet, destiné aux acteurs associatifs, afin de soutenir les initiatives innovantes qu'ils pourraient prendre à l'occasion du cycle commémoratif du mois de mai 2020.

Article 1^{er} – Calendrier

Le 4 mars 2020	Lancement de l'appel à projet
Le 20 mars 2020	Clôture de réception des dossiers. Les dossiers doivent être remplis sur le lien suivant : https://framaforms.org/demande-de-subvention-fme-mai-juin-2020-1583252727 Une notification de réception vous sera envoyée par mail.
Le 10 avril 2020	Fin d'instruction des dossiers
Le 17 avril 2020	Notification de sélection
Du 15 avril au 15 juin 2020	Cycle commémoratif de la mémoire de l'esclavage

Article 2 – Conditions d'admission

Peuvent faire acte de candidature les associations et toute autre personne morale de droit privé à but non lucratif, dont le siège social se trouve en France (Hexagone et Outre-mer) et qui disposent d'un numéro de Siret.

Article 3 – Nature des projets

Les projets présentés doivent consister en une ou des actions organisées à l'occasion du cycle commémoratif de mai 2020* tel que défini à l'article 1, et s'inscrivant dans deux au moins des trois buts de la Fondation, tels qu'ils sont définis à l'article 1 de ses statuts :

- développer la connaissance et la transmission de l'histoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions comme partie intégrante de l'histoire de la France et du monde, en la replaçant dans l'histoire longue des relations entre la France, l'Afrique, les Amériques, la Caraïbe et l'Océan Indien ;
- rassembler les mémoires en valorisant les héritages culturels, artistiques et humains issus de cette histoire, dans toute leur richesse et leur variété ;
- promouvoir les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité et l'engagement de la France contre le racisme, les discriminations et les formes contemporaines d'esclavage.

Les actions peuvent être de nature éducative, artistique et culturelle, sociale et citoyenne. Elles doivent être gratuites et ouvertes à tous.

Une priorité sera donnée aux actions qui touchent les jeunes (jusqu'à 25 ans) et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), cf. : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville-qpv/>

Le porteur de projet doit présenter un budget prévisionnel incluant obligatoirement d'autres aides institutionnelles ou privées. Le montant des sommes apportés par les cofinanceurs est précisé dans le dossier de candidature.

Cette obligation de disposer d'un cofinancement ne s'applique pas lorsque l'action associe des publics issus quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Article 4 – Présentation des dossiers

La date limite de dépôt des dossiers est **le 20 mars 2020**. Pour être recevables, les projets devront comporter les éléments suivants :

- Le formulaire en ligne dûment rempli (lien vers le formulaire)
- Le budget 2019 de l'association
- Le dossier descriptif du projet
- Le budget du projet
- L'attestation sur l'honneur certifiant les déclarations faites dans le dossier ainsi que la demande d'aide financière approuvant les conditions du présent règlement signée
- Les justificatifs de l'association : numéro SIRET, statuts datés et signés, récépissé Préfecture, extrait journal officiel, relevé d'identité bancaire.

Article 5 – Projets lauréats

Les projets lauréats recevront le label de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage ainsi qu'une aide financière dans la limite de l'enveloppe globale allouée à l'appel à projets dans le budget 2020 de la Fondation.

Le montant de l'aide financière est variable selon la nature du projet, son budget et le niveau des cofinancements. Son montant ne pourra pas représenter plus de 50 % du coût total du projet, dans la limite d'un plafond de 5 000 €.

La subvention est destinée à couvrir exclusivement les frais de l'action proposée ; elle n'a pas vocation à couvrir les frais de fonctionnement de l'association.

Son attribution est ponctuelle.

Article 6 – Critères de choix

Les projets lauréats seront choisis par une commission d'attribution présidée par le président de la Fondation sur la base des critères suivants :

- Respect des critères des articles 3 et 4 ci-dessus
- Qualité du projet
- Public visé : le projet touche-t-il la jeunesse et/ou les QPV ?
- Originalité, caractère innovant

Les responsables des projets soutenus recevront une notification écrite par mail.

Article 7 – Modification et désistement

Toute modification des objectifs, du budget ou du calendrier de l'action devra être notifiée à la Fondation pour la mémoire de l'esclavage. Si la réalisation du projet se trouve compromise, le lauréat s'engage à en avertir aussitôt la Fondation. La somme allouée devra être remboursée, déduction faite des frais engagés, dûment justifiés au prorata des différentes recettes acquises.

Article 8 – Evaluation

Les porteurs de projet s'engagent à présenter un bilan de l'action dans un délai de trois mois après la réalisation de leur projet, sur la base du modèle de bilan fourni par la Fondation.

Article 9 – Engagement au retour et communication

Les porteurs de projet autorisent la Fondation à communiquer sur les projets retenus et sur leurs résultats afin d'en assurer la promotion.

En outre, ils s'engagent à communiquer sur l'action présentée par tout moyen à leur convenance (événements et/ou page Facebook, réseaux sociaux, support papier, communication auprès de leurs adhérents...).

Ces actions devant s'inscrire dans le cadre du mois de l'histoire de l'esclavage et ses héritages, les porteurs de projet s'engagent à renseigner leur action dans la plate-forme numérique mise à leur disposition par la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage, et à utiliser les kits de communication qui seront mis à leur disposition par la Fondation sur cette plate-forme.

Les porteurs de projet s'engagent à faire figurer lisiblement le logo de la Fondation (en respectant la charte graphique) sur tous les supports matériels et en ligne du projet.

Plus d'informations

Fondation pour la mémoire de l'Esclavage

Aïssata SECK

57 boulevard des Invalides 75007 PARIS

Tél : 01 53 69 20 18

citoyennete@fondationesclavage.org